

20

ILE-DE-FRANCE

Téléphonie : un cas d'école à Saint-Cyr

Deux opérateurs de téléphonie mobile ont dû démonter leurs antennes du toit d'une école. Sans preuve de leur corrélation avec des cas de cancer.

► Le 10 avril dernier, les stations-relais installées depuis 1997 sur l'école élémentaire Ernest-Bizet à Saint-Cyr-l'École (Yvelines) ont été démontées sur décision judiciaire. Après la mort par cancer du tronc cérébral (gliome) de deux enfants de 5 et 8 ans en 1996 et 1998, les associations de parents et de riverains avaient lancé l'alerte et s'étaient opposées à une installation de Bouygues en 2000. Un recensement effectué par leurs soins en octobre 2001 révélait une quinzaine de pathologies lourdes parmi lesquelles des décès d'adultes travaillant dans l'école ou vivant à proximité. Alarmé, le conseil municipal autorisait le maire, Philippe Lavaud (UMP), à résilier, fin octobre 2002, les conventions avec les opérateurs.

Orange demande l'annulation de cette décision au motif que « le principe de pré-

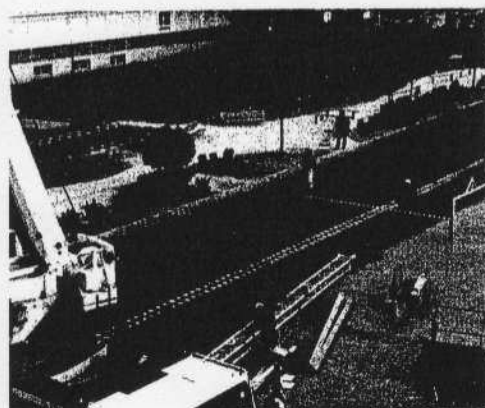
leur responsabilité civile en général, et tous les risques spéciaux liés à leur activité ». Le 13 mars dernier, le tribunal autorise cette résiliation, « décidée dans un motif d'intérêt général fondé sur la prudence renforcée destinée à protéger les administrés de l'existence d'un risque sanitaire éventuel ».

Un nombre de cancers non significatif

Lancée en octobre 2002, l'enquête sanitaire demandée par les associations et le maire a identifié, à partir des données sur dix ans fournies par l'Éducation nationale, huit cancers survenus chez des enfants de moins de 14 ans scolarisés dans les établissements publics de la commune. « D'après l'Institut de veille sanitaire, qui pilote cette enquête, l'excès de cas sur Saint-Cyr n'est pas significatif », commente le Dr Bertrand Petit, généraliste à Saint-Cyr, qui suit de près cette enquête sanitaire. Il estime que la survenue au même endroit de deux pathologies identiques n'est pas statistiquement anormale. Il regrette simplement que ses confrères et lui-même n'aient été consultés que par téléphone pour savoir s'ils avaient « l'impression d'avoir dans leur clientèle plus de cancers qu'ailleurs ». « Pour l'instant rien n'est prouvé », conclut-il.

Rappelons que le rapport publié récemment par l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (Afsse) conclut que la dangerosité de la téléphonie mobile concernerait les téléphones cellulaires eux-mêmes et non les antennes-relais, et qu'« aucune corrélation avec des cas de cancer n'a été observée » (le Généraliste n° 2245).

ANNIE LOBÉ



Le démontage des antennes, le 10 avril dernier.

caution ne peut être invoqué en l'absence de démonstration des risques induits par le fonctionnement d'antennes-relais ». De son côté, le maire rappelle que « les opérateurs ont été incapables de produire une attestation d'assurance garantissant

AFFECTIONS OPHTALMIQUES D'ORIGINE ALLERGIQUE



OPTICRON

Traiter l'allergie droit dans les yeux

1 goutte
2 à 6 fois par jour

OPTICRON 2 % collyre. COMPOSITION : cromoglycate de sodium 2,00 g. Excipients : édétate de sodium, chlorure de benzalkonium, eau distillée pour-100 ml de collyre. **DONNEES CLINIQUES.**

Indications thérapeutiques : traitement symptomatique des affections ophthalmiques d'origine allergique. **Posologie et mode d'administration :** Voie locale. EN INSTILLATION OCULAIRE. Se laver soigneusement les mains avant de procéder à l'instillation. Eviter le contact de l'embout avec l'œil ou les paupières. Adulte et enfant : selon la sévérité des symptômes, instiller 1 goutte de collyre 2 à 6 fois par jour, à intervalles réguliers, dans le cul-de-sac conjonctival de l'œil malade, en regardant vers le haut, et en tirant légèrement la paupière vers le bas. Chez l'enfant un avis médical est nécessaire. Reboucher le flacon après utilisation. **Contre-indications :** hypersensibilité au cromoglycate de sodium ou à l'un des constituants du collyre. **Précautions particulières d'emploi :** NE PAS INJECTER, NE PAS AVALER. Ne pas dépasser la posologie recommandée. En l'absence d'amélioration comme en cas de persistance des symptômes, prendre un avis médical. Eviter le contact de l'embout avec l'œil ou les paupières. Reboucher le flacon après utilisation. Lentilles souples : comme pour toute préparation ophthalmique contenant du chlorure de benzalkonium, le port des lentilles souples est déconseillé pendant la durée du traitement. **Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions :** en cas de traitement concomitant par un autre collyre, attendre 15 minutes entre chaque instillation. **Grossesse :** les études effectuées chez l'animal n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène. En l'absence d'effet tératogène chez l'animal, un effet malformatif dans l'espèce humaine n'est pas attendu. En effet, à ce jour, les substances responsables de malformations dans l'espèce humaine se sont révélées tératogènes chez l'animal ou cours d'études bien conduites sur deux espèces. En clinique, il n'existe pas actuellement de données suffisamment pertinentes pour évaluer un éventuel effet malformatif ou foetotoxique du cromoglycate de sodium lorsqu'il est administré pendant la grossesse. En conséquence, par mesure de précaution, il est préférable de ne pas utiliser le cromoglycate de sodium pendant la grossesse. **Allaitement :** il n'y a pas de données concernant le passage du cromoglycate de sodium dans le lait maternel. Toutefois, en raison d'une résorption très partielle au niveau de la muqueuse respiratoire d'une part, d'une absorption digestive négligeable d'autre part et compte tenu de l'absence de toxicité, l'allaitement est possible en cas de traitement par ce médicament. **Effets indésirables :** possibilité de survenue de réactions d'hypersensibilité au cromoglycate de sodium ou à l'un des constituants du collyre. **PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES. Propriétés pharmacodynamiques :** ANTI-ALLERGIQUE LOCAL (S : organe sensoriel). Le cromoglycate de sodium possède des propriétés anti-allergiques reconnues au niveau des muqueuses ; il prévient, par stabilisation de la membrane mastocytaire, la libération des médiateurs chimiques responsables des réactions anaphylactiques. **Propriétés pharmacocinétiques :** le cromoglycate de sodium est en partie absorbé par la muqueuse. Il n'est pas métabolisé, il est excrété tel quel dans la bile et les urines. **DONNEES PHARMACEUTIQUES. Précautions particulières de conservation :** à conserver à une température inférieure à 25 °C et à l'abri de la lumière. Le flacon ouvert se conserve 15 jours. **A.M.M. :** 320 298 0. Flacon de 5 ml (polyéthylène). Remb. Sec. Soc. 65 % et Coll. Prix : 4,08 euros. COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANÇAISE - Place Lucien Aven - 77320 MEJUN-CEDEX. Date de révision : avril 2003.



OPTICRON
CROMOGLYCATÉ DE SODIUM 2 %

Saint-Cyr-l'école
Sur décision judiciaire, les opérateurs démontent leurs antennes

C'est une première. Deux opérateurs de téléphonie mobile ont été contraints par la justice de démonter leurs antennes du toit d'une école dans les Yvelines.

Dernière arrivée, mais première partie : dès 5 heures du matin le jeudi 10 avril 2003, les techniciens d'Orange sont à pied d'œuvre pour démonter la station-relais installée depuis 1997 sur l'école élémentaire Ernest Bizet à Saint-Cyr-l'École (78). Quelques heures plus tard, celle de SFR, en place depuis 1992, est déposée à terre.

Après la mort par cancer du tronc cérébral (gliome) de deux enfants de cinq et huit ans en 1996 et 1998, les associations de parents et de riverains lancent l'alerte et s'opposent à une installation de Bouygues en 2000. Un recensement effectué par leurs soins en octobre 2001 révèle une quinzaine de pathologies lourdes parmi lesquelles des décès touchant des adultes vivant ou travaillant dans l'école ou à proximité : une tumeur de l'hypophyse (à 24 ans), deux leucémies (55 et 65 ans), trois cancers de la thyroïde, un hématome sous-dural (à 37 ans), un rejet de greffe ; chez les enfants : purpura, recto-colite hémorragique, accident vasculaire cérébral suivi d'une hémiplégie, cancer osseux. Alarmé, le conseil municipal autorise le maire Philippe Lavaud (UMP) à résilier fin octobre 2002 les conventions qui permettaient aux deux opérateurs de disposer pendant 15 ans du toit de l'école et de caves pour leurs installations, moyennant une somme globale de 2.900 francs par mois (442 euros).

Orange dépose auprès du Tribunal administratif une demande d'annulation de cette décision au motif que « le principe de précaution ne peut être invoqué en l'absence de démonstration des risques induits par le fonctionnement d'antennes-relais ». De son côté, le maire rappelle que « les opérateurs ont été incapables de produire une attestation d'assurances garantissant leur responsabilité civile en général et tous les risques spéciaux liés à leur activité ».

Le 13 mars dernier, rejetant les arguments de l'opérateur, le Tribunal autorise cette résiliation « décidée dans un motif d'intérêt général fondé sur la prudence renforcée destinée à protéger les administrés de l'existence d'un risque sanitaire éventuel. »

Ce démontage survient alors que l'enquête sanitaire demandée par les associations et le maire et lancée en octobre 2002, a identifié à partir des données sur dix ans fournies par l'Education Nationale, 8 cancers survenus chez des enfants de moins de quatorze ans scolarisés les établissements publics de la commune (6 maternelles, 4 primaires et 1 collège). Ce constat a été comparé au nombre de cas observé dans le Val-de-Marne, où une enquête sanitaire a eu lieu récemment après que 6 leucémies infantiles se soient déclarées de 1995 à 2001 dans une école située sur un ancien site industriel de Kodak. En appliquant les taux de cancer du Val-de-Marne à la population infantile résidant à Saint-Cyr, le nombre de cancers attendu était de 5,5.

« D'après l'Institut de Veille Sanitaire, qui pilote cette enquête, l'excès de cas sur Saint-Cyr n'est pas significatif », commente le Dr Bertrand Petit, médecin généraliste exerçant à 300 mètres de l'école, qui suit de près cette enquête sanitaire.

Les huit cas, en cours de validation par examen des dossiers médicaux, sont les suivants : quatre tumeurs cérébrales, dont trois gliomes du tronc cérébral, un médulloblastome, un cancer des os, une leucémie lymphoïde aiguë et un cancer autre. L'enquête révélera peut-être d'autres cas, mais « à ce stade, notre méthode ne consiste pas à chercher l'exhaustivité des cas », précise le Dr Gomes de l'InVS, l'une des responsables de l'enquête.

Le Dr Petit estime que la survenue au même endroit de deux pathologies identiques n'est pas statistiquement anormale. Il regrette simplement que ses confrères et lui-même n'aient été consultés que par téléphone pour savoir s'ils avaient « l'impression d'avoir dans leur clientèle plus de cancer qu'ailleurs ». Il note d'autre part que depuis le démontage des antennes de l'école, le téléphone portable passe toujours dans le quartier, via d'autres antennes situées directement sur des immeubles d'habitations...

Pathologie rare dont l'issue est toujours fatale, le cancer du tronc cérébral est, d'après le centre de traitement statistique des causes médicales de décès, responsable de 6 décès par an en France dans la tranche d'âge 5-14 ans. « Nous resterons vigilants sur la santé des enfants, déclare une mère qui a assisté, émue, au démontage des antennes. Ici, deux enfants sont morts de tumeur du tronc cérébral. C'est aux instances sanitaires de nous prouver qu'il n'y a pas de danger avec les antennes-relais. »

Saint-Cyr fait ainsi figure de pionnier sur tous les tableaux : premières antennes installées sur le toit d'une école, premiers enfants décédés à la suite de pathologies rares, premières antennes démontées sur décision judiciaire. En Espagne, 2.000 d'entr'elles ont déjà subi ce sort : la population est très mobilisée après les décès de riverains et d'enfants, comme à Valladolid, où un enfant vient de décéder d'une leucémie qui s'est déclarée onze mois après l'installation, en février 2000, de 60 antennes sur le toit d'un immeuble privé jouxtant son école. Il s'agissait d'antennes-relais de téléphonie fixe fonctionnant avec la même technologie que les antennes de téléphonie mobile. En un an et demi, trois autres enfants ont été touchés par la leucémie dans la même école. Depuis le démontage des antennes en décembre 2001, aucun autre cas n'a été constaté.

« Pour l'instant rien n'est prouvé, » conclut le Dr Petit. Mais certains faits et chiffres laissent perplexes quant à l'innocuité des antennes. Aucune réglementation exigeant leur éloignement des établissements scolaires n'est en préparation. Il est permis de se demander si d'autres décès d'enfants, à Saint-Cyr ou ailleurs, ne viendront pas un jour modifier la donne.

Annie Lobé

(5887 signes)

Objet: Re: St Cyr l'école : antennes de téléphonie démontées par suite de décision judiciaire

Date: Fri, 11 Apr 2003 09:10:46 +0200

De: Gérard Bardy <gerard.bardy@medimedia.fr>

Société: Le Généraliste

A: alobe@club-internet.fr

Références: 1

Annie,
Désolé de ne pas avoir répondu de vive voix hier. Je suis à Paris quelques heures entre deux voyages.
Jean Paillard, rédacteur en chef (socio-prof), a tes coordonnées et va te joindre pour un papier (pas très long car petite pagination).
A plus. Bises.
Gérard

"Annie Lobé" a écrit :

Bonjour,

Vous trouverez ci-après une proposition de sujet.
Reportage : texte, photos et interviews des différents protagonistes.
Angle et nombre de signes : à définir.

C'est une première. Les opérateurs Orange et SFR, sommés de retirer leurs antennes du toit d'une école de Saint-Cyr (78) par une décision judiciaire, ont décidé d'obtempérer plutôt que de faire appel.

1992 : SFR installe des antennes-relais de téléphonie mobile sur le toit du groupe scolaire Bizet à Saint-Cyr l'école, suivi par France Telecom/Orange en 1997.

Avril 2003 : les deux opérateurs démontent discrètement leurs antennes pendant les vacances de Pâques.

Entre temps, depuis la mort de deux enfants en 1996 et 1998 de la même maladie rare, le cancer du tronc cérébral (35 cas sont dénombrés en France chaque année), des parents - et surtout des mamans - d'élèves et des riverains regroupés en associations ont lancé l'alerte il y a trois ans. Un recensement des pathologies effectué à leur initiative révèle un nombre élevé de pathologies lourdes chez des adultes vivant ou travaillant à proximité et dans l'école.

Octobre 2002 : le maire dénonce le contrat autorisant l'implantation des antennes. Il souligne que les opérateurs ont été incapables de produire la police d'assurance concernant les risques santé, demandée à plusieurs reprises.

Mars 2003, l'enquête pilotée par l'Institut de Veille Sanitaire, lancée en réponse aux nombreuses sollicitations du Ministère de la Santé et des autorités sanitaires par les riverains et par la mairie révèle, sur dix ans, huit cancers d'enfants scolarisés dans la ville alors que le nombre "attendu" est de 5,5.

Mars 2003 : les opérateurs sont déboutés de leur action judiciaire à l'encontre du maire et annoncent la "désactivation provisoire" dans antennes pour "calmer la tension".

Avril 2003 : Démontage pur et simple des installations.

Saint-Cyr fait ainsi figure de pionnier sur tous les tableaux : premières antennes installées sur le toit d'une école, premiers enfants morts de maladies rares, premières antennes démontées sur décision judiciaire.

Jurisprudence pour d'autres maires qui voudraient éviter d'avoir à affronter la mort d'enfants ?

Signe que le vent tourne pour les opérateurs, jusqu'à présent épargnés par les décisions judiciaires ?

Encouragement à tous ceux qui connaissent des problèmes de santé depuis l'installation d'antennes et veulent obtenir leur démontage ?

En France, c'est la première fois que la justice ordonne le démontage d'antennes-relais de téléphonie mobile. En Espagne, 2.000 d'entre-elles ont déjà subi ce sort.

Annie Lobé
Tél : 01 48 59 03 37
alobe@club-internet.fr
(journaliste-pigiste)

Gérard BARDY
Directeur Général Adjoint (éditorial),